

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LES PROPOS MINISTÉRIELS AU SUJET DE L'EXONÉRATION DES DROITS D'ENTRÉE SUR CERTAINS PNEUS MICHELIN

[Traduction]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Dans une lettre datée du 21 juin 1971 que m'a adressée l'ancien ministre des Finances, devenu ministre de la Défense nationale (M. Benson), l'honorable représentant m'affirmait ceci:

Le gouvernement a accepté de permettre à la société Michelin d'importer certaines catégories et dimensions de pneus en franchise pendant une période de trois ans . . .

Le 8 mai dernier, l'actuel ministre des Finances (M. Turner) affirmait à la Chambre, comme en fait foi le hansard à la page 1973, et je cite:

Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas autorisé l'entrée en franchise de certaines catégories et dimensions de pneus Michelin. Aucune décision n'a été prise non plus quant à la date d'application d'une pareille exonération.

Le 9 mai, j'ai questionné le ministre une fois de plus à ce sujet lui demandant si les trois années de concession avait été supprimées ou remises à plus tard. Le ministre des Finances me répondit ceci, qu'on trouvera à la page 2087:

Je dirais plutôt qu'il s'agit d'une question de temps, monsieur l'Orateur.

Enfin, le 11 mai le ministre des Finances a affirmé à la Chambre «qu'aucune exonération ou réduction n'a été réellement accordée à la société Michelin».

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on rapporte que M. J. D. Moore, président de la Firestone Tire and Rubber Company of Canada, aurait affirmé dans un discours prononcé à Toronto hier que la société de pneus Michelin de la Nouvelle-Écosse a de fait obtenu le droit d'importer des pneus au Canada en franchise pendant une période de trois ans à compter de 1970 en guise de concession pour avoir établi deux usines en Nouvelle-Écosse. Cela confirme la déclaration que m'a faite par lettre l'ancien ministre des Finances l'an dernier.

Étant donné la gravité des renseignements contradictoires fournis par les deux ministres de la Couronne, je propose:

Que la question soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections et que le ministre des Finances soit prié de comparaître devant ce comité, afin de donner des explications complètes au sujet des concessions tarifaires accordées à la compagnie Michelin.

M. l'Orateur: Le député a notifié la présidence de son intention de saisir la Chambre de cette affaire au moyen de la question de privilège. Le député connaît, je crois, les règles et les coutumes de la Chambre concernant les

déclarations faites en dehors de la Chambre et celles qui sont censées être contradictoires. La procédure établie de longue date veut qu'on ne peut soumettre l'affaire à la Chambre en soulevant la question de privilège. Je renvoie les députés au commentaire 113 de la 4^e édition de Beuchesne qui stipule entre autres:

• (1410)

. . . les différends qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de faits ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Cela s'applique, bien entendu, aux contradictions que les députés peuvent relever dans les déclarations faites par deux ministres. A mon avis, une situation du genre ne peut être débattue à la Chambre par le biais de la question de privilège, puis être déférée au comité des privilèges et élections.

Il incombe à la présidence de décider si de prime abord la question de privilège est en jeu. Je dois donc décider qu'étant donné les précédents et les coutumes établies de longue date, la question ne peut pas être étudiée maintenant à la Chambre, comme le propose le député d'Oshawa-Whitby.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ROUMAINE

M. l'Orateur: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'Orateur d'une délégation parlementaire roumaine dirigée par le président de la Grande Assemblée nationale roumaine, Son Excellence M. Stefan Voitec.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les députés se rappelleront que la Roumanie avait accueilli très aimablement, l'an dernier, une délégation de députés de cette Chambre. Le président de l'Assemblée nationale, accompagné de M^{me} Voitec et de quatre collègues, visitent maintenant le Canada à titre d'invités de la Chambre des communes. Au nom des députés, je leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

[Français]

Je sais d'ailleurs que j'exprime les sentiments de tous les députés quand je souhaite la bienvenue au président Voitec, à M^{me} Voitec et aux membres de l'Assemblée nationale de Roumanie. Leur visite au Canada donnera, j'en suis certain, un nouvel essor à la coopération qui marque déjà les rapports entre la Roumanie et le Canada.

Monsieur le président, je souhaite bien sincèrement que votre séjour chez nous, malheureusement trop bref, aura été pour chacun des membres de votre délégation, une expérience à la fois agréable et enrichissante.